

Publiée le 31 octobre 2025

COMMUNE DE SORGUES  
**AMPLIATION**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-trois octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 17 octobre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Alain MILON, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Magali CHARMET, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Jaouad MARBOH, Gérard LEPEU

A été nommée secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL\_2025\_182

**CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLISSANT L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET « FABRIQUE A MUSIQUE SACEM X ORCHESTRE A L'ECOLE »**

L'association Orchestre à l'École, Centre National de Ressources des orchestres à l'école a pour objet le développement de la pratique orchestrale au sein des établissements scolaires, notamment à travers toutes actions permettant la création, le financement, le développement et la diffusion des orchestres à l'école. Dans la continuité de leur engagement commun en faveur des rencontres entre auteur compositeur / autrice compositrice et orchestres à l'école, la Sacem et l'association Orchestre à l'Ecole s'associent autour du dispositif Fabriques à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole, dont l'objectif est de créer un partenariat entre un auteur compositeur / une autrice compositrice, un orchestre à l'école et une structure culturelle locale (salle de concerts) à travers la mise en place d'un projet musical d'arrangement de morceaux issus du répertoire de l'artiste.

La présente convention a pour objet les modalités de mise en œuvre du projet *La fabrique à musique* autour d'un partenariat entre les orchestres de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> CHAM du collège Voltaire de Sorgues, le guitariste Alain SOLER et l'AJMI (Association Jazz Musique Improvisée) d'Avignon.

L'objectif est de mener un travail pédagogique autour du répertoire d'Alain SOLER.

Cinq interventions pédagogiques de l'artiste sont réparties entre les mois de novembre 2025 et de juin 2026.

Le projet prévoit un concert de restitution dans la salle de concert de l'AJMI et un dans la salle de spectacle du pôle culturel Camille Claudel de Sorgues.

L'association Orchestre à l'Ecole s'engage à régler à l'AJMI la somme de 2000 € qui permettra de couvrir en totalité :

- Le cachet de l'artiste pour le concert de restitution
- Deux interventions pédagogiques avec les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> CHAM
- Les défraiements de la venue de l'artiste à Sorgues pour ces 2 interventions
- Les défraiements de la venue de l'artiste pour le concert de restitution

- La rémunération du technicien son/lumière pour le concert

L'association Orchestre à l'Ecole s'engage à coordonner, valoriser l'évènement et fournir des teeshirts pour le concert de restitution pour une somme totale de 900€

L'AJMI s'engage à participer au projet de la façon suivante :

- Accueillir l'orchestre CHAM pour la visite de ses locaux et pour le concert de restitution,
- Mettre en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires au bon déroulement du concert,
- Prendre en charge financièrement une intervention de l'artiste (250 €)
- Réaliser une captation vidéo et montage du concert de restitution

Le montant total des frais engagés par l'AJMI pour ce projet s'élève à 2695,20 €.

La commune de Sorgues s'engage à participer au projet de la façon suivante :

- Accueillir les interventions pédagogiques dans les locaux de l'EMMD et mettre en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires au travail pédagogique avec l'artiste.
  - Prendre en charge financièrement de 2 interventions de l'artiste (250 € chacune)
- Pour la prise en charge de ces interventions, la somme de 500 € sera à régler sur facture adressée par l'AMI (Atelier de Musique Improvisée) selon les modalités d'une convention de financement à venir dans le cadre d'une prestation de service à caractère culturel.

Le collège Voltaire de Sorgues s'engage à participer au projet en prenant en charge le déplacement des enfants et du personnel enseignant pour la visite de l'AJMI et pour le concert de restitution à l'AJMI.

Afin d'arrêter les modalités de mise en œuvre de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention annexée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

**Vu** l'avis favorable de la commission Culture du 14 mai 2025,

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt pédagogique et artistique pour les élèves concernés, dans le cadre de leur cursus en Classe à Horaires Aménagés Musique,

**Sur** le rapport présenté par Sylvie CORDIER;

**APRES** en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la signature de la convention de partenariat annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*